

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles publiés et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Stora, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

24 août.

Nous avons aujourd'hui quelques détails sur l'incident qui s'est produit à la séance d'ouverture du conseil général de la Gironde, et dont nous avons parlé hier. Nous y revenons, car c'est ce qui pour signifier un côté du débat soulevé par les observations de M. Bordier, — c'est le nom de l'honorable conseiller qui a pris à partie le président du conseil.

M. Bordier ne veut pas que le conseil général s'occupe de politique, et son irritation est venue, dans cette circonstance, de ce que le président du conseil avait cru devoir rendre un hommage public à M. Thiers. « Voilà, s'est écrié M. Bordier, l'inconvénient qu'il y a à prononcer un discours d'ouverture et de clôture des sessions ! » Les critiques de M. Bordier visaient, en effet, non pas seulement le discours qui venait d'être prononcé, mais encore celui par lequel le président avait clos la session précédente, et il contestait, en outre, l'exactitude du procès-verbal, mentionnant que le conseil s'était séparé au double cri de : « Vive la France ! Vive la République ! »

Le président a maintenu la mention comme vraie, et déclaré qu'il n'aurait pas permis d'autres cris, ceux-là seuls étant constitutionnels. M. Bordier n'en a pas moins protesté de nouveau contre toute manifestation politique de la part du président, auquel il a adressé, en terminant, le singulier reproche d'avoir bien rapidement improvisé sa harangue. M. Bordier n'avait point vu, qu'elle était prête, et M. Fourcade a dû expliquer que, s'attendant à obtenir les suffrages de ses collègues, il avait jugé prudent d'écarter d'avance ses discours ; et, de fait, l'honorable président du conseil avait ostensiblement le son improvisé.

Tous ces détails, qui ont bien leur prix, ne mériteraient guère d'être relevés cependant, si les opinions très connues, parait-il, de M. Bordier ne venaient ajouter une saveur particulière à ses attaques. M. Bordier passe pour être un bonapartiste convaincu. Or, il n'est guère possible d'entendre un bonapartiste se plaindre de l'hommage rendu au chef de l'État par le président d'un conseil général, et repousser aussi énergiquement toute manifestation politique, sans songer à ces discours retentissants que prononçaient les Rouher, les Persigny, et *tutti quanti*, à l'ouverture des sessions des conseils généraux de l'empire, et qui ne furent jamais autre chose que des « manifestations politiques ». Il est vrai qu'alors nul ne songeait à crier : « Vive la France ! et qu'on eût été mal venu à réclamer contre un procès-verbal de clôture, sous prétexte que quelques-uns des membres présents ne se seraient point associés à l'explosion d'enthousiasme et de dévouement à l'empereur, que provoquaient invariablement chaque fin de session, et que mentionnait scrupuleusement le rédacteur du compte-rendu officiel.

Au Bulletin conservateur républicain du centre gauche, le centre droit va opposer un *Courrier de Paris*, dont le spécimen a été envoyé à la presse parisienne, et qui paraîtra sous la direction d'un comité, à la tête duquel est placé M. le duc de Broglie.

D'après le *Temps*, qui a eu sous les yeux ce précieux document, la publication du centre droit semble plus propre à compromettre le parti qu'elle représente qu'à lui faire des adhérents.

« Aucune information utile, à moins qu'on ne veuille regarder comme telle la nouvelle d'un congrès européen, proposé par les trois empires, à l'effet de sanctionner les changements territoriaux accomplis en Europe. En revanche, une polémique acerbe et même injurieuse contre le centre gauche, polémique qui occupe la plus grande partie du numéro dont nous parlons, et qui paraît former le but principal de la publication. La correspondance du centre droit a laissé bien loin derrière elle l'essai loyal, elle est franchement royaliste, nie que la France soit mûre pour la République, et ne veut pas même entendre parler de République conservatrice. »

Tel est le jugement que porte notre confrère sur le manifeste du centre droit, dont le caractère semblerait infirmer les renseignements que nous avons publiés hier, et qui, nous le maintenons, sont puisés à des sources sûres.

Il est possible, il est même probable que quelques-uns des amis de M. de Broglie et de Camont repoussent l'idée de voir fonder définitivement la République et qu'un moyen de finit *Courrier de Paris* — les essayant de donner le change à l'opinion en laissant croire qu'ils ont encore derrière eux un groupe compact et résolu à de nouvelles luttes. Mais le système de dénigrement qui apparaît, dès le début, et qui résistera comme la marque de fabrique de cette œuvre sans portée, vient certainement donner raison à nos informations particulières, en montrant la dislocation du centre droit comme beaucoup plus avancée que nous ne le supposions nous-mêmes. On se souvient peut-être que, dans la première lettre que nous avons publiée à ce sujet, le cas était prévu où quelques comparses iraient follement se brûler les doigts à la chandelle. Si, parmi les membres du comité de direction de ce nouveau *Courrier de Paris*, il y a quelques-uns de ceux ou trois chefs d'attaque, les autres ne sont, en effet, que des auxiliaires sans grande importance politique, et cela suffit à indiquer combien est pauvre en sujets de choix la troupe qui va manœuvrer sous les ordres de l'ancien ambassadeur de la République à Londres. Le centre gauche y gagnera sans doute de voir ses rangs se grossir de tous ceux d'entre les membres du centre droit qui n'ont point systématiquement tourné le dos au progrès, et se préoccupent encore, dans leur patriotisme éclairé, des véritables intérêts et de l'avenir de la France.

On trouvera plus loin quelques détails sur le passage à Trouville du prince de Galles, qui s'est entretenu quelques instants avec M. Thiers.

Nous publions également le discours très-

libéral et très-ferme qu'a prononcé le prince Milan en prenant possession du gouvernement de la Serbie.

De Londres on mande que le calme est enfin rétabli à Belfast ; mais on verra, par la dernière dépêche du *Daily News* que nous reproduisons, au prix de quels efforts ce résultat a été obtenu.

Nous devons encore mentionner le démenti qu'opposent les correspondances de Berlin au bruit d'après lequel M. de Bismarck n'assisterait pas à l'entrevue des empereurs. « Ce n'est là, dit la *Gazette de Magdebourg*, qu'une plaisanterie de journaliste. Il va sans dire que le premier ministre de l'empereur d'Allemagne ne manquera pas à une entrevue où les deux autres empereurs seront eux-mêmes accompagnés de leurs premiers ministres. Résoudra-t-on ici des questions politiques ? C'est ce qu'on ne sait pas encore ; mais nous n'avons pas besoin de faire remarquer que l'empereur d'Allemagne sera aussi entouré de tous ses conseillers. »

Nous voyons plus que jamais, en ce moment, par les lettres anonymes qui nous arrivent, à quel haut degré les passions religieuses et anti-religieuses surexcitent et aveuglent une partie de l'opinion, et nous sentons plus que jamais aussi combien sont graves, à cet égard, les devoirs de la presse, de cette partie de la presse du moins qui tient à l'honneur de pacifier, et non de troubler le pays.

Quoique le *Journal de Lyon* se soit toujours tracé comme règle de ne point pénétrer sur le domaine des questions religieuses ou philosophiques, ces questions ressortissant du for intérieur de chacun de nous, nous saissions pourtant l'occasion que nous offrent ces lettres, pour marquer nettement quel est, à notre sens, le devoir de la presse en cette matière.

Une de ces lettres nous reproche, avec beaucoup d'amertume, de n'avoir point parlé, autrement que pour les annoncer, des pèlerinages qui s'accomplissent à la Salette et de n'avoir point flétris les auteurs des attaques qui ont été dirigées contre les pèlerins. La conclusion de notre correspondant est que nous sommes irréligieux.

L'autre lettre, qui nous est arrivée il y a quelques jours déjà, nous reproche, au contraire, de n'avoir pas rendu hommage à la pensée qui a inspiré à M. Chaverot, de son vivant adjoint au maire de Lyon, le désir d'être enterré civilement, et la conclusion de ce correspondant est que nous sommes « cléricaux ».

Les deux lettres sont émaillées d'injures à notre adresse, et sont anonymes naturellement.

Il faudrait s'entendre pourtant sur ce que l'on attend d'un journal, et sur les devoirs de la presse.

Nous ne sommes ni « irréligieux », ni « cléricaux » ; nous sommes un journal politique.

Nous n'avons ni à rendre hommage aux pèlerins de la Salette ou aux entorsements civils, ni à les blâmer. Nous estimons que chacun a le droit, s'il le veut, d'aller à la Salette, et nous ne voyons pas au nom de quelle loi ou de quel principe politique on contesterait à quelqu'un le droit de se faire enterrer civilement.

Toutes les opinions religieuses ou philosophiques sont respectables, du moment qu'elles sont sincères. Catholiques, romains, catholiques grecs, ultramontains, libéraux, protestants, israélites, libres-penseurs, ont les mêmes droits à notre respect. Chacun entend que son opinion personnelle soit respectée de tous ; chacun a donc le devoir strict de respecter de même l'opinion personnelle des autres.

Là où la presse politique a à intervenir dans ces questions, c'est le jour où l'un ou l'autre manifestation est troublée violemment par une manifestation contraire, le jour où il y a injures, voies de fait, émeute. Ce n'est plus là une question de religion ou de philosophie ; c'est une question politique au premier chef. L'État, par sa police, intervient pour protéger ceux qui sont menacés ou assaillis ; la presse intervient, par la parole, pour protester, au nom de la liberté personnelle et de la liberté de conscience, contre les fauteurs de désordres.

Ainsi, nous n'hésitons pas à blâmer ceux qui ont insulté et attaqué les pèlerins de la Salette, comme nous n'hésiterions pas à blâmer ceux qui insulteraient et attaqueraient un enterrement civil. Les uns et les autres doivent respecter les opinions contraires, s'ils veulent que leurs adversaires respectent les leurs.

Nous dirons aux premiers : « J'ai le droit d'être ultramontain, j'imagine ? »

Et nous dirons aux seconds : « J'ai le droit d'être libre-penseur, n'est-ce pas ? »

Si l'on n'admet pas ce droit de chacun de suivre telle doctrine, où allons-nous ? C'est l'ère des persécutions religieuses ou antireligieuses qui se rouvre ; c'est la Saint-Barthélemy ; ce sont les massacres des prêtres par la Commune. Que devient la tolérance, cet

honneur de la France moderne ? que devient la liberté ? que devient la justice ?

Que des écrivains s'occupent de ces questions dans des livres ou dans des revues spéciales, rien de plus naturel, rien de plus salutaire ! Ce sont là, à vrai dire, les questions les plus graves et les plus brûlantes, celles qui touchent de plus près l'âme humaine, celles qui nous intéressent dans ce que nous avons de plus intime ; et nous ne pensons pas qu'il soit personne qui regarde comme une chose indifférente qu'un peuple soit religieux, par exemple, ou qu'il ne le soit pas. Mais précisément de ce que ces questions s'adressent à ce que nous avons de plus intime, il s'en suit qu'elles ne sont pas du domaine de la presse politique et militante, à moins que cette presse ne veuille entrer dans la voie de l'univers, d'une part, de certains journaux radicaux de l'autre, mêlant le spirituel au temporel, le for intérieur aux affaires publiques et étant ainsi dans l'opinion les plus terribles et les plus funestes conflits.

Lorsque, par un concours de circonstances ou par un incident comme celui-ci, un journal politique est amené à s'occuper de ces questions, ce ne peut être que pour dire que la religion et la philosophie sont affaires de for intérieur, pour engager, au nom de la liberté de conscience, les partisans de toutes les croyances et de toutes les opinions à éviter tout ce qui pourrait froisser les sentiments du voisin, pour les exhorter, enfin, s'ils veulent être respectés et supportés, à respecter et à supporter les opinions contraires aux leurs.

Nul n'est exempt de reproche sur ce terrain. Il y a eu, et il y a encore des fautes, des persécutions, à droite comme à gauche. Si l'on veut que la France se relève sérieusement et d'une façon durable, il faut que ces passions se calment et que, chacun gardant intacte sa foi, nul ne cherche à l'imposer à son voisin ou à lui faire un crime de la sienne.

C'est ainsi qu'en d'autres pays vivent côte à côte les religions et les sectes les plus diverses. Chaque citoyen garde la plénitude de sa liberté, parce qu'il ne songe pas à empiéter sur celle des autres. Quant à la politique, elle passe à côté de ces questions, sans se reconnaître le droit d'y toucher.

On sait que le centre gauche ne veut pas se borner à publier le manifeste que nous avons reproduit avant-hier. Cet important groupe parlementaire se propose de faire suivre ce document d'une correspondance quotidienne qui sera adressée à tous les journaux qui en feront la demande. Le *Journal des Débats* approuve hautement et avec raison cette résolution, et il insiste dans les termes suivants sur le résultat excellent que devra avoir pour le pays en général la publication de pareilles correspondances politiques :

« Qui s'endort en ce moment peut être sûr de se réveiller vieilli et en retard de trois mois. Or, trois mois c'est beaucoup aujourd'hui que le temps passe d'un jour si rapide et si plein ! Le centre gauche a compris cette vérité : nous avons publié son manifeste, signé par les membres du comité de direction. Il y aurait peu de chose à dire de ce morceau s'il ne se terminait par la promesse d'être suivi de beaucoup d'autres et d'être la première page d'une correspondance quotidienne avec tous ceux qui voudront se donner la peine de la demander et de la lire. »

Nous connaissons déjà la politique du centre gauche : République acceptée sans prévention exclusive, sans enthousiasme théorique, uniquement parce qu'elle existe depuis deux ans et que la France s'en trouve bien ; République acceptée d'ailleurs sans regrets et avec la ferme volonté de la soutenir et de la fortifier. Le général Chanzy nous avait exposé ce programme dans un discours dont on se souvient.

Le nouveau manifeste, pour être plus court, n'en est pas toujours, nous devons le dire, plus précis et plus net. Ses rédacteurs, quels qu'ils soient, ne se plaignent pas de notre remarque ; n'ont-ils pas avoué eux-mêmes que leur « formule est insuffisante, qu'il faut en définir les principes, en développer les conséquences ? » A la bonne heure ! nous serons heureux de connaître plus en détail cette formule un peu générale, les principes sur lesquels elle repose et les conséquences qu'on en déduit ; nous serons surtout bien aise d'apprendre au jour le jour ce que pense sur chaque événement, sur tout, sur la portion de l'Assemblée nationale aussi importante et aussi active que le centre gauche.

Le centre gauche sera d'ailleurs le premier à tirer profit de sa bonne résolution, pourvu qu'il y reste fidèle. S'il nous expose chaque jour son opinion, c'est que chaque jour il en aura, il sera obligé à en avoir une, et pour l'exprimer, il faudra qu'il l'ait avec un certain degré de netteté et de décision. Ce qui manque aujourd'hui aux partis, c'est précisément cette sûreté de principes, cette assurance de conduite qui tiennent avant tout du caractère et que, pour ce motif même, il est si difficile d'obtenir d'une réunion d'hommes ou d'un individu d'un caractère différent, et où quel-que-uns ont insuffisamment tenu. C'est le malheur des Assemblées que l'indécision et l'embaras d'esprit dont elles ont tant de peine à sortir lorsqu'elles veulent agir ; elles sont toutes plus ou moins atteintes de cette infirmité comme une sorte de péché originel. Le meilleur moyen de s'en affranchir est de prendre résolument, ainsi que le fait le centre gauche, l'engagement d'avoir une opinion tous les matins et de la dire. On sait quelle influence certains philosophes attribuent à la parole sur la formation de la pensée et, par conséquent, sur la volonté : le centre gauche, s'il tient sa promesse, éprouvera en lui-même quelques-uns de ces excellents et presque merveilleux effets.

Mais que vont faire les autres partis ? Intentionnent-ils l'exemple qu'on leur donne ou se tiendront-ils dans une réserve plus digne que prudente ? Nous le saurons bientôt, et la chose est importante. La France, il faut l'avouer, a quel-que-fois perdu la foi en toutes choses, sinon l'es-

perance ; elle ne sait plus que penser et que croire ; jamais les causes n'ont été plus hésitantes et plus irrésolues, elle n'a jamais été plus pauvre dans sa vie à laquelle réunion ont les esprits étaient, comme ils le sont partout autour de nous, incédés et flottants, inquiets, impatients, avides de la vérité et ne la voyant pas ?

Survient un homme à la parole ferme et assurée, il ouvre la bouche, on l'écoute et tout le monde est de son avis. On est trop heureux de sortir de peine ! Voilà la solution que l'on cherchait sans la trouver ! Plus d'opposition, plus d'incertitude ! Chacun opine du bonnet, et la séance est levée.

Il y a toujours un moment où pareil état psychologique se produit dans les Assemblées : bien ceux qui savent attendre et le reconnaître, bien ceux qui savent en profiter !

La réunion présidée par le général Chanzy serait-elle appelée à avoir ce tact délicat, cette bonne fortune ? Nous n'en savons rien encore, cela dépendra de la conduite des autres partis ; mais s'ils se taisent pendant que le pays écoute, ils auront, en outre, en quelque sorte abdiqué, et bientôt il sera plus que jamais vrai de dire : « La France est entre gauches. »

COURRIER DE PARIS

23 août 1872.

Il faut d'abord être juste. C'est pourquoi je tiens à faire réparation au discours de M. Boyssat, président du conseil général de Saône-et-Loire. La dernière phrase de ce discours est, comme je l'ai dit hier, un peu amphibologique ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas reconnaître ce qu'il y a de bien dans le reste, et je souhaiterais qu'on eût parlé partout avec autant de modération.

La revanche, que vous-je dans les journaux de votre ville, à propos d'un certain M. Durand, conseiller général, qui, en pleine assemblée, qualifie votre ancien préfet de « révérend père Pascal ». D'où sort donc ce M. Durand, et comment ce langage de mauvais goût, qui vise à être grossier, n'a-t-il pas été relevé par ses collègues ? De deux choses l'une : ou ceux-ci prétendent appartenir à la classe éclairée et polie, et ils ne le justifient guère par une pareille tolérance ; ou ils revendiquent d'être sortis de ce qu'on appelle le peuple, et ils devraient alors tâcher de faire honneur aux sentiments de délicatesse naturelle qu'on lui attribue.

Je ne sais trop encore que vous dire sur la visite que le prince de Galles vient de faire à Trouville. Sur la foi des dépêches, j'ai cru d'abord à une démarche de courtoisie préméditée de la part de l'héritier de la couronne anglaise, et je la mettais en regard des rapports assez fréquents de la famille royale avec le seigneur de Chislehurst. Mais, en somme, les rapports du prince avec le président paraissent s'être bornés à une rencontre sur la plage, et il me semblerait plus naturel d'attribuer cette excursion à la présence de M^{me} de G... si la dernière maladie de l'ancien habitué de certaines fêtes intimes des Tuileries ne devait lui avoir mis un peu de plomb dans la cervelle.

Au reste, les Anglais, on ne saurait trop le répéter, sont généralement impérialistes... pour notre compte. Ils pensent de Sa Majesté ce qu'il en faut penser, et ne voudraient peut-être pas d'elle ailleurs que dans la collection de figures de cire de M^{me} Tassand ; mais, à leur point de vue, ils le trouveraient bon pour la France.

Cette opinion en partie double s'est assez bien traduite l'autre jour à la séance donnée à Brighton par Stanley, l'inventeur du docteur Livingstone. Celui qui le *Gaulois* appelle toujours l'empereur y était, et, en retour de quelques applaudissements qui se sont élevés sur son passage, il a dû subir, de la part de quelques orateurs, des allusions qui n'ont pas paru le moins du monde lui être agréables. Voilà bien ces insulaires qui regardent dédaigneusement du fond de leur île les misères du continent. Ils agissent vis-à-vis du bonapartisme comme ces gens qui vous disent : « Pourquoi donc n'épousez-vous pas M^{me} une telle ? Elle a des qualités. » Eh bien ! pourquoi ne l'épousez-vous pas vous-même ?

Ont-ils assez crié à propos de ces pauvres gens de la Commune ? Ah ! quelle dureté que de les avoir mis à la porte, et surtout de les expédier en Angleterre ! Mais voyez ce qui vient de se passer en Irlande. Ah ! il était facile de prévoir qu'une fois la force armée en quantité suffisante, les troubles de Belfast ne dureraient pas longtemps. Elle n'est pas tendre, la main anglaise, quand on s'avis de passer de la parole au geste. Et encore, quant à la parole, certainement la presse et la tribune sont libres ; mais il ne faudrait pas s'avis de franchir certaines limites prescrites par les mœurs elles-mêmes, depuis les sentines des bas quartiers de Londres jusqu'aux résidences principales du West-End.

Ces gens-là, princes ou pauvres diables, sont réunis dans quelques sentiments communs à tous, et leurs journaux ne s'écartent jamais de certaines règles. Leur *Daily Telegraph*, assez peu considéré parmi eux, serait presque un modèle en France. Quant à des feuilles comme le *Gaulois* ou le *Corsaire*, on enlèverait du pavé de la rue le marchand qui oserait les offrir.

Ces journaux bonapartistes sont toujours de droites de journaux (je ne fais pas maître des journaux de droites). En fait un, venu de la province, où je les ai vus, et qui, par ses législatifs et ses bonapartistes, a été l'un des plus ardens et les plus persévérants à appeler dernièrement les trois bonshommes.

Cela devient un système par trop connu de blanc, et ces gens si perspicaces auraient bien dû l'être un peu avant 1870. A côté d'eux les législatifs nous chantent que l'univers nous abandonne et que c'est la faute à la révolution. Je vous avoue que je ne puis partager ces craintes plus ou moins intéressées. Tous ces projets qu'on met sur le tapis n'auraient de réalité que si nous donnions prise à une coalition, et ne peuvent concerner qu'un avenir très court ; car il se passera bien des choses avant l'entrevue de Berlin et une dizaine d'années d'ici.

On dit aussi que les Allemands affectent de craindre l'avènement du parti Gambetta, et que c'est pour cela qu'ils fortifient Belfort. C'est possible ; mais, à ne considérer que le

côté de la politique extérieure, je crois que M. Gambetta, s'il arrivait au pouvoir, songerait beaucoup plus à s'y pelotonner qu'à partir en guerre.

La revanche est une belle chose, mais... d'ici à quelque temps, il sera plus facile de commander à ses concitoyens et à ses passions (même patriotiques) qu'aux Allemands. N.

M. Thiers et le prince de Galles.

On écrit de Trouville, le 22 août, 8 heures du soir :

L'événement saillant de la journée est la venue inopinée du prince de Galles à Trouville. Sa visite était inattendue et n'avait pas été annoncée au préalable ; à 6 heures, on n'en savait rien encore. Le prince de Galles est arrivé dans le port de Trouville à la marée haute, vers midi ; il était à bord d'un aviso à vapeur et à trois mats, le *Yantra*. A 6 heures, le prince est allé se promener sur la plage, en compagnie de cinq à six gentlemen. Il a été aussitôt reconnu, bien qu'il voulait garder le plus strict incognito.

A ce moment, le président se promenait aussi en compagnie de l'amiral Pothuan, etc.

Le président et le prince se sont croisés, le président ne reconnaissant pas le prince, un attaché de l'ambassade anglaise, qui était avec le prince, est allé serrer la main à M. Thiers et lui a annoncé la présence du prince. Celui-ci s'est alors avancé. M. Thiers lui a tendu la main et tous les deux se sont proménés ensemble pendant environ une demi-heure. Le prince est ensuite à 6 heures 1/2 environ, retourné à l'hôtel des Roches-Noires, où il habite ; le président a continué sa promenade.

L'Agence Havas nous transmet la dépêche suivante :

Trouville, 23 août, 8 h. 10, m.
Le prince de Galles doit partir ce matin ; il a couché à son bord.

Hier soir, il est allé voir le duc de la Trémouille. Avant le dîner, il a entendu la musique à l'hôtel des Roches-Noires, sur lequel le drapeau anglais avait été arboré.

Le prince Orloff à Trouville.

L'agence Havas a reçu les dépêches suivantes :

Trouville, 22 août, 10 h. matin.
M. Thiers a passé une partie de la matinée avec le prince Orloff.

Hier, le prince a dîné au chalet, ainsi que les ministres de la marine et de la guerre, M. et M^{me} Léon Say, M. et M^{me} de Moltke (le ministre du Danemark).

Ce soir, exercices d'artillerie, si toutefois le temps le permet.

Trouville, 22 août, 6 h. 40 soir.
Le prince Orloff est parti.

Les expériences d'artillerie n'ont pas eu lieu aujourd'hui. On dit qu'elles sont terminées. Le prince de Galles est arrivé ici ce matin incognito, dans un yacht de plaisance, avec cinq ou six personnes.

Ce soir, vers six heures, il s'est promené avec M. Thiers sur la plage.

On télégraphie de Trouville, le 21 août, au *Times* :

L'assertion que le prince Orloff serait arrivé ici avec une mission officielle concernant la réunion des trois empires est inexacte. Le prince est venu simplement pour répondre à une invitation de M. Thiers.

La promiscuité avec laquelle le prince a agi dans l'affaire du yacht russe est hautement appréciée ici.

Le prince Orloff est arrivé pendant les expériences du tir de l'artillerie. Il a été reçu à la station du chemin de fer par M. de Salgnauc-Pénelon, et a été conduit à son hôtel dans la voiture du président.

Projet d'une réforme organique.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Paris, 21 août.
Il paraît certain que M. Thiers, convaincu qu'il est des inconvénients résultant pour la France de la position mal définie des institutions actuelles, serait disposé à recommander des modifications à la prochaine réunion de l'Assemblée.

M. Thiers proposerait spécialement de former une Chambre supérieure, et de donner pouvoir au gouvernement de dissoudre la Chambre des députés avec l'assentiment de la Chambre supérieure.

M. Thiers serait enclin à laisser aux députés actuels le soin de terminer le mode de formation de cette deuxième Chambre.

M. Thiers proposerait sans doute aussi d'autres projets de lois organiques, mais qui seront de moindre importance.

Inutile d'ajouter que ceci a besoin de confirmation, d'éclaircissement, d'explications, etc., etc.

Les expériences d'artillerie

On écrit de Trouville, le 22 août :

Les expériences d'artillerie n'ont pas continué aujourd'hui ; elles sont terminées. Le résultat de ces expériences a surtout permis de connaître et d'étudier les pièces de 7 et de 4 proposées par le colonel de Reffye.

Avant la guerre, l'artillerie française possédait 3,000 pièces de 7 environ, le triple de ce qui était nécessaire ; aucune n'était faite sur nouveau modèle.

Le colonel de Reffye proposa son système : une foule d'autres furent présentées concurrentement avec le sien.

Le colonel de Reffye ne put alors obtenir l'essai de ses pièces et fut laissé à l'écart.

Après la guerre, on ne songea pas non plus aux travaux du colonel de Reffye ; les subventions qui lui étaient accordées antérieurement ne lui furent pas continuées. Mais lorsque le moment fut arrivé de songer à la réforme de l'artillerie, le président jugea d'une commission d'officiers nommée à cet effet.

Les expériences donnèrent les résultats que le colonel avait annoncés depuis longtemps déjà ; elles constatèrent les qualités et les défauts déjà mentionnés par le colonel.

C'est alors que M. Thiers voulut juger par lui-même, de concert avec le ministre de la guerre, et les expériences furent faites à Trouville.

La pièce de 7 est considérée dès maintenant comme une arme excellente pour la portée et la précision, il y a cependant certaines modifications à faire qui achèveront de l'améliorer.

Quant à la pièce de 4, son tir s'est fait remarquer, dès le début, par sa précision.

Le défaut de la pièce est dans l'affût. Celui-ci ne permet pas de hausser ou de baisser assez facilement le canon, ensuite que lorsqu'on veut lancer des projectiles à longue distance, on est obligé de pratiquer derrière la pièce un trou qui, recouvert la queue de la pièce, permet d'obtenir une plus longue projection. L'on conçoit l'inconvénient d'un tel travail qui, d'abord est long à exécuter, qui, de plus, gêne le maniement de la pièce.

On espère remédier à cet inconvénient en fabriquant des affûts en fer, comme ceux des pièces suisses.

Dans tous les cas, soit pour la pièce de 4, soit pour la pièce de 7, de nouvelles expériences seront faites à Tarbes, et permettront de fixer définitivement les réformes à apporter.

Des expériences de cartouches pour chassepot ont eu lieu ce matin, sous la direction du général Prébault.

Le point en discussion à ce sujet est celui-ci : Dût-on conserver, même en l'améliorant, la cartouche actuelle du chassepot, c'est-à-dire, celle qui, faite avec du papier et de la soie, brûle tout entière ou adopter la cartouche métallique qui laisse un culot ?

La cartouche métallique a de grands avantages : elle reste intacte dans la cartouchière, les mouvements du soldat qui la ballotte dans la sac ne la détériorent pas, elle est faite à la mécanique, « grand avantage au point de vue de la rapidité de la fabrication », elle donne, en outre, une plus grande précision dans le tir, mais elle est lourde.

La cartouche actuelle, au contraire, s'abîme, se déforme, se fausse, mais elle est incomparablement plus légère ; un homme peut porter 90 de ces cartouches, il n'en pourrait porter que 60 métalliques. Cette différence, quant au poids, fait beaucoup hésiter à adopter la cartouche métallique.

La même controverse, d'ailleurs, a lieu pour le canon, les pièces suisses se chargeant avec des gargousses qui brûlent tout entières, les pièces Reffye avec des gargousses dont le culot reste. Ces dernières cartouches assurent plus de précision et l'on fait observer que le poids, qui est un grand inconvénient pour des hommes, l'est moins pour des chevaux.

La musique de la garde républicaine est attendue ici dimanche. Les musiciens logeront dans les hôtels de Trouville.

NOUVELLES ET BRUITS

Le timbrage des certificats d'emprunt est terminé. Il ne s'agit pas moins que de 1,200,000 certificats, soit 32,400,000

et les témoins — dont la liste, du reste, a été épuisée, n'ont fait connaître aucun fait nouveau.

Après l'audition des témoins, le président du conseil, M. le lieutenant-colonel de Tineau, a procédé à un interrogatoire des prévenus sur les témoignages entendus. La séance a été renvoyée à aujourd'hui midi.

Nous avons cru jusqu'à présent que les courses de taureaux étaient interdites chez nous. Il paraît qu'il n'en est rien et que ces exercices dangereux florissent toujours en deçà des Pyrénées.

Le *Journal des Landes* dit qu'on a été très-vivement ému dans le département des résultats des dernières courses. A Labastide-d'Armagnac, un homme a été tué; à Hagetman, des blessures graves ont été faites à divers écheurs.

On écrit de Verdun, 20 août, que l'activité avec laquelle sont conduits les travaux de Verdun permet d'espérer que les travaux seront terminés pour l'époque où aura lieu l'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne par les troupes allemandes. Deux des grandes baraquas qui doivent recevoir la troupe sont édifiées, on va terminer la couverture de la seconde. Il restera ensuite à compléter les cloisons qui doivent séparer les diverses chambres.

Après la construction des baraquas de troupe, il faudra encore construire au fond de la cour, près du chemin de la Côte-Saint-Michel, les bâtiments destinés à la cuisine, les écuries et les magasins sur le devant, près du chemin de la Charonnière, les corps de garde et le pavillon d'officiers. L'ensemble du baraquement forme un vaste rectangle avec cour intérieure. On voit que la besogne qui reste à faire est encore considérable; mais les approvisionnements de bois et autres matériaux sont assurés, les ouvriers sont en nombre suffisant et l'entrepreneur imprime à ses chantiers une activité qui semble de bon augure.

En creusant, ces jours derniers, une entrée de cave dans une maison qui avoisine l'église de Bon-Secours, à Nancy, on a trouvé, à une profondeur d'environ trois mètres, un certain nombre de crânes entiers et quelques ossements humains. Les débris proviennent des inhumations faites il y a déjà quatre siècles, à l'époque de la fameuse bataille de Nancy, où Charles le Téméraire a trouvé la mort. On se souvient que, sur le terrain même du combat, le duc de Lorraine érigea une chapelle qui, plus tard, fut agrandie par Stanislas et devint le lieu de pèlerinage si fréquenté aujourd'hui par les fidèles.

La *Gazette de Carlsruhe* publie un télégramme de Vienne du 21, d'après lequel la famille impériale aurait été informée du Bruxelles que l'impératrice Charlotte, veuve de l'empereur Maximilien, a reçu les derniers sacrements.

Le chemin de fer du Bodéli, dont on lit l'ouverture à la quatrième page des grands journaux, a été solennellement inauguré samedi à 6 heures du soir. — On sait que cette voie qui va aujourd'hui de Dörlingen, sur le lac de Thoun, à Interlaken, en évitant le fameux défilé de Neuhaus, sera continuée le long du lac de Brienz et s'élèvera sur le Brünig, pour de la rejoindre le lac des Quatre-Cantons et Lucerne. — La cérémonie a été simple et la réception cordiale. C'était une vraie fête pour les habitants de ces contrées, et en même temps un chagrin pour l'entreprise des bateaux à vapeur du lac de Thoun.

Les plans pour la construction d'un nouveau quartier, à l'endroit où le Tibre se rapproche du Monte-Testaccio, viennent d'être définitivement approuvés par la municipalité romaine, en sorte que rien ne s'oppose plus à l'exécution. Ce nouveau quartier est destiné à renfermer toutes les occupations bruyantes, le maréchal, l'enclume, la scie, le rabot, etc., avec tous les autres métiers et corporations d'artisans qui s'y rattachent. Sur la rive gauche du Tibre, les métiers se trouveront plus à leur aise qu'au milieu de la ville.

Le célèbre procès Tichborne vient d'avancer dans une phase nouvelle entièrement favorable au prétendant.

Dans un meeting tenu à Longborough, M. Guilford Onslow, l'un des juristes favorables à Roger, dit Tichborne, a déclaré qu'à la reprise des débats il est à même de produire le témoignage indéniable de trois sur cinq des matelots survivants de la *Bella*, naufragée, comme on sait, avant d'arriver en Australie, pendant le voyage dont le prétendant faisait partie.

Ces trois hommes, retrouvés après des recherches inouïes, sont les nommés Morgan Harris, Cole et William Evans. Ce dernier, décédé il y a quelques mois, avait, avant de mourir, déposé par devant notaire et en présence de l'état-major du *Rodney*, que Roger Tichborne était bien l'un des passagers naufragés en même temps que lui, en 1854, à bord de la *Bella*, et qui, après son débarquement, prit le nom de Castro.

Le commerce de la ville de Hambourg, dit la *Nouvelle Presse Libre*, a augmenté pendant les vingt dernières années dans des proportions extraordinaires. La valeur des importations était en 1851 de 186,638,970 thalers de Prusse; elle était en 1871 de 603,213,956 thalers.

Vous le voyez, le genre d'esprit qui court à Berlin en ce moment?

Le *Kladderadatsch* (le *Charivari* de Berlin) posait, dans un de ses derniers numéros, le problème suivant :

Deux personnes entrent chez le pâtissier Kellner, Taubenstrasse, 14, et achètent 36 gâteaux à 1 kreutzer et demi, en monnaie de France 0 fr. 06 cent.

On demande le sexe et la nationalité de ces personnes.

Ne cherchez pas, ces personnes sont deux Françaises (0 fr. 06 cent. multipliés par 36 égalent 2 fr. 16).

Est-ce assez joli?

LE SANCTUAIRE DES BOIS DE JUSTICE.

La *Gazette des Tribunaux* vient de terminer la publication d'une étude intitulée : *Une visite chez Monsieur de Paris*.

Nous en détachons les quelques lignes suivantes, qui nous font pénétrer dans le sanctuaire des bois de justice :

Nous descendrions rapidement les degrés de la machine. Mais le maître voulait nous faire jusqu'à bout les honneurs du logis, et au moment où nous allions sortir de la cour, il ouvrit une porte qui donnait accès dans un vaste atelier.

C'était le sanctuaire des bois de justice. Nous venions de voir la *faucelle*. C'était là qu'était la *œuvre*, celle qui depuis plus de vingt ans avait donné son être à des milliers de magistrats, dans un coin et attendant.

Nous étions cette fois en présence d'une réalité plus saisissante, et la vue de ces marteaux, de ces pinces sordides et maculées qui avaient servi de théâtre à tant de scènes terribles, et qui dans quelques jours vont être abattues et dressées de nouveau, nous fit frissonner.

Je détournai les yeux. Le hasard, on l'a vu, avait pris plaisir à nous ménager les contrastes dans cette étrange visite.

Sur un établi placé tout près de ce hideux dépôt s'élevait un immense cercueil qui portait sur son flanc le disque rouge du soleil à côté du croissant argenté de la lune, et dont la longue queue, qui serpentait follement à travers les madriers, allait s'enchevêtrer à l'un des bras de la machine.

Dans cet accablant jeu d'instrument innocent et de l'instrument de mort, dans ce contraste des plaisirs de l'enfance et des agonies du supplice, il y avait je ne sais quoi de naïf et de terrible que je ne saurais exprimer comme le ressentiment alors; et mon ami B..., qui n'était pas seulement un poète quand il traduisait Schubert, ne lut, quelques jours après, sur cet incident, dont je traduisais scrupuleusement le détail, de très-belles vers, que je regrette de ne pas avoir en mémoire pour les reproduire ici.

Sanson qui, je l'ai dit, avait tout le sérieux d'un grand artiste, comprit qu'il y avait là une distraction qui pouvait nous rendre moins attentifs à ses paroles; il prit le cercueil et le jeta plus loin.

Sous ce cercueil, il y avait un étui en bois, triangulaire et rouge.

Il tira le couteau de la gaine.

Nous restions immobiles et muets en présence de cette chose impossible, inerte, qui résumait le droit le plus formidable de la société, et qui dit le mot suprême de la justice humaine.

En regardant ce triangle de fer, dont le tranchant fin et brillant se détachait en une ligne lumineuse sur le fond noir et mat de la lame, je songeais à ce qu'avait été sa besogne, et, en levant les yeux, je crus voir planer au-dessus de lui l'image de ceux qu'il avait frappés. Je vis les têtes coupées qui étaient devant moi convulsives, livides, venues là comme à un sinistre rendez-vous, et qui regardaient le coupeur.

Ce n'était pas une hallucination de mon cerveau.

Une planche qui régnait le long d'un des côtés de l'atelier, précédemment devant nous, étaient placées, par ordre de date, les têtes mouillées dans le plat de la plupart des suppliciés qui, depuis vingt ans, étaient montés sur l'échafaud. Je les avais vus presque tous sur le banc des accusés : Lecoq et sa mère, Poulmignan, Lacenaire, Avril, Fieschi. Il y en avait un autre, hélas ! qui me rappelait les derniers efforts de ma défense.

C'était là le côté historique de la maison; c'était le musée du logis.

En regardant cette singulière collection, que les disciples de Gall venaient, à ce qu'il paraît, souvent étudier, je ne pus m'empêcher de faire une remarque dont je demandai l'explication. Parmi ces têtes, il y en avait deux les traits convulsivement agités, avec leurs yeux ouverts et grimaçant; c'étaient deux à voir. Tel était Lacenaire, l'autre, et parmi eux Avril, le complice de Lacenaire, présentant l'aspect calme du sommeil et une placidité presque serene.

Y avait-il là un symptôme des émotions du patient, de ses angoisses ou de sa résignation?

Monsieur de Paris, qui était un observateur, me donna de ces différents aspects une explication d'un ordre un peu moins moral et purement anatomique, me montrant avec des doigts dont la face était le plus bouleversée. Cela arriva ainsi, me dit-il, à ceux qui n'ont pas la précaution de fermer les yeux.

Je ne sais si le maître a écrit le *Manuel du supplicié*. S'il l'a fait, il a dû formuler cette instruction suprême : *Avoir la précaution de fermer les yeux.*

Sur ce dernier mot de l'exécuteur, nous primes congé de cette maison, et ce ne fut pas sans un grand sentiment de calme et de bien-être que nous nous retrouvâmes à l'air libre et dans un milieu moins émouvant.

ÉTRANGER

Les troubles de Belfast.

Le *Daily News* fait remarquer que Belfast est la ville la plus active, la plus prospère, la plus riche de l'Irlande. C'est la seule du pays dont les rues présentent une animation qui rappelle à l'étranger Liverpool et Glasgow. On a cité récemment à propos de cette ville, comme objet d'émulation aux autres cités irlandaises. Cependant elle est sujette à des troubles, à des désordres tels que nous en voyons aujourd'hui. Nous entendons rarement parler d'émeutes à Cork, la capitale du fennianisme. Il est vrai qu'on s'appelle à maintenir l'ordre dans Dublin. Mais dans le grand, l'affaire prospère Belfast, il semble, en certaines occasions, être indiscipliné.

L'émeute actuelle n'est que la suite régulière de l'ordre de choses établi. Il est bien vrai que l'abrogation de la loi relative aux processions de parti peut paraître avoir réveillé l'esprit de désordre. Mais il n'est pas probable que ce soit là le vrai motif. Les orangistes ont eu leur procession l'autre jour, et tout s'est passé tranquillement. Alors les catholiques ont résolu d'avoir aussi leur « démonstration », et naturellement ils y ont introduit une bonne dose de l'élément fennian et de « home rule » pour faire contraste.

Il faut dire en faveur des catholiques qu'ils ont fait passer paisiblement la démonstration orangiste, tandis que la démonstration contraire est devenue l'occasion de l'émeute qui sévit en ce moment. Mais, d'un autre côté, il est juste de reconnaître que les chefs de l'orangisme semblent avoir fait d'avance de leur mieux pour prévenir tout conflit avec la procession catholique. Il est clair que leur désir était d'éviter toute apparence de sympathie de leur part avec les émeutes.

L'abrogation de la loi concernant les processions de parti a été une des rares mesures prises sous la pression simultanée et convenue des orangistes et des catholiques. Par suite, les chefs orangistes devaient naturellement avoir à cœur que les catholiques eussent la liberté de faire en paix leur procession.

Mais l'état des choses à Belfast est particulièrement défavorable à la concurrence pacifique des démonstrations publiques, et c'est justement le fait dont la population de notre pays paraît avoir le moins de connaissance.

Un résumé, et à la suite de considérations historiques, le *Daily News* trouve qu'il y a à Belfast une population orangiste haitaine, inconsiderée, accoutumée même jusqu'en ces derniers temps à la domination, et une population catholique tout aussi inconsiderée, tout aussi fière, qui devient de plus en plus forte. Il n'est donc pas difficile d'expliquer l'émeute actuelle.

Le *Daily News* publie les nouvelles suivantes de Belfast, en date de mercredi soir :

La ville a été pendant la journée un peu plus tranquille qu'elle ne l'avait été depuis l'ouverture de l'émeute. Pendant la nuit dernière, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la police et les émeutiers. Vers une heure du matin, de nombreux coups de feu avaient été tirés des maisons des environs de Falls-Road.

La police fit tout ce qu'elle put pour découvrir d'où venait cette fusillade; mais pendant qu'elle était ainsi occupée, la situation s'empira, il y eut une grêle de projectiles. Le sous-inspecteur qui commandait la brigade, jouant sa position critique, donna l'ordre de faire feu.

La police tira alors plusieurs décharges auxquelles répondirent les émeutiers, et cela avec tant de vigueur et de reprises successives, que l'ordre fut bientôt donné à la police de recommencer le feu.

Après une soixantaine de coups de fusil ainsi tirés, les émeutiers durent se retirer avec leurs hommes. Le bonheur a voulu qu'aucun des hommes de la police n'ait été atteint dans cette échauffourée.

Pendant que cela se passait, une attaque était faite contre le poste de police Falls-Road, sur lequel

quel des coups de feu furent tirés de toutes les rues situées à un rayon de 300 yards. La police riposta à son tour, en tirant sur les maisons d'où était partie la fusillade, sur quoi le feu cessa.

On croit que, dans les décharges de la police, beaucoup de monde a été atteint dans les différents quartiers de la ville.

De bonne heure ce matin, les constables se sont vu encore obligés de se servir de leurs armes à feu pour se protéger contre les attaques dirigées contre eux. La phrénésie générale de la ville était surtout remarquable par la quantité de meubles épars çà et là dans les rues et provenant des maisons qui avaient été assaillies et saccagées pendant la nuit et par les nombreux démenagements qui se faisaient encore.

Catholiques et protestants sont déterminés à ne pas laisser habiter dans leurs quartiers respectifs ceux qui ne sont pas de leur communion, sous peine d'être maltraités et de se voir exposés à perdre la vie. De là des démenagements.

On croit généralement que le plus terrible de cette déplorable affaire est passé. Il faut espérer que le mieux se maintiendra et que le calme ne tardera pas à se rétablir, car avec la force actuelle de la police et les moyens de répression qu'elle possède, il est en quelque sorte impossible que l'émeute puisse continuer à se faire.

Le major-général Warren commande en chef les troupes de la ville, et l'on espère que sous lui la force publique agira avec moins de mansuétude qu'elle l'a fait jusqu'ici.

Le congrès de l'Internationale.

On écrit de La Haye, 20 août, au journal le *Temps*, au sujet du congrès que les membres de l'Internationale se proposent de tenir dans cette ville :

Nous serions, comme tous les ans à cette époque, de l'année, dans le calme le plus plat en politique, si le congrès projeté de l'Internationale ne venait pas agiter exceptionnellement nos eaux stagnantes. Le fait est qu'on s'en préoccupe et même qu'on s'en inquiète. Cette inquiétude, il est vrai, n'a rien de bien profond. Elle ne s'est encore manifestée que par une polémique assez vive entre les journaux et par un pétitionnement organisé à La Haye même par les conservateurs, et priant le gouvernement d'interdire la réunion annoncée pour les premiers jours de septembre.

La pétition n'a pas eu ce qu'on peut appeler un succès brillant. Il n'est sorti que 873 signatures pour l'interdiction, et ce n'est pas beaucoup dans une ville de 90 mille habitants. Toutefois il ne faut pas oublier que, dans cette saison, bon nombre de nos concitoyens sont absents, de ceux surtout qui n'ont aucune raison d'aimer l'Internationale, et que nous sommes classés ouvriers, à moins d'être poussés par un clergé organisé au nom du principe religieux, sont toujours très peu pressés à se mettre en avant pour des motifs d'ordre purement politique.

Je crois pourtant que la vraie raison du nombre relativement petit des signatures, c'est que cette idée d'interdiction préventive choque nos traditions, et notre fierté nationale. Chaque peuple a la sienne, et qu'il est toujours imprudent de froisser.

Or, l'une des choses dont les Hollandais aiment le plus à se glorifier, c'est qu'il est libre chez lui et que l'étranger y est libre aussi, tant qu'il ne commet pas des actes définis comme délictueux par les lois du pays.

Il y a des exemples étonnants à l'histoire des divers réfugiés religieux et politiques, des exemples populaires, et montrant qu'à différentes époques la Hollande a préféré braver les colères de ses puissants voisins et même imposer silence à ses propres républiques, plutôt que de laisser entraver ce droit de refuge et de réunion sur son sol au détriment d'étrangers dont elle n'avait pas directement à plaindre. Si le congrès de l'Internationale ou s'il se transformait en conciliabule de conspirateurs, il serait immédiatement dissous au nom des lois existantes, et l'opinion pour ainsi dire unanime du pays appuierait le décret royal qui le disperserait. Mais les partisans d'une interdiction préventive n'ont pu citer un seul article de loi qui leur eût donné le droit ou le droit qui lui imposait le devoir de le prononcer.

Au surplus, je ne suis pas encore très-sûr que le congrès se réunisse. On m'affirme que les directeurs du mouvement ne sont pas d'accord, qu'ils diffèrent sur le plus ou moins de latitude à donner aux orateurs; que les uns voudraient que l'on se bornât à un simple compte-rendu, et qu'on qu'on s'abstînt de marquer le pas; que les autres veulent, au contraire, toucher à toutes les questions brûlantes, que ceux-ci sont d'avis d'admettre largement le public aux séances; que ceux-là préféreraient qu'on délibérât à huis-clos. Ce dernier point, s'il était adopté par le comité, prêterait le flanc à plus d'une objection; car ce serait transformer le congrès en société secrète. En réalité, il ne manque pas de gens qui doutent encore de la possibilité d'une réunion libre et ouverte, et qui ne croient pas à la sincérité de la convocation. Un contre-ordre, disent-ils, pourrait bien être lancé à la dernière heure. Nous verrons bien.

La question des corporations religieuses à Rome

Nous lisons dans la *France* :

La *Nazione*, de Florence, la *Perseveranza*, de Milan, et l'*Unità nazionale*, de Naples, donnent des détails sur les dispositions de la future loi concernant la suppression des corporations religieuses de la province de Rome. Les ministres ne sont pas encore d'accord sur la teneur de cette loi, vivement réclamée par le parti libéral, mais qui est d'une rédaction difficile à cause des intérêts multiples, à la fois italiens et étrangers, laïques et religieux, qui y sont engagés. Il est à peu près arrêté dès à présent que les biens des corporations seront convertis en rente, et que les maisons qui résistent les supérieurs généraux et autres dignitaires des diverses corporations, et les maisons étrangères disposées librement de la rente obtenue par la conversion de leurs biens.

Après avoir prélevé sur la rente totale de chaque corporation la somme nécessaire pour servir des pensions viagères aux membres de cette corporation, on donnera le reste au saint-siège, en partant de ce principe que les biens des corporations de la capitale du monde catholique ont une origine plus ou moins cosmopolite et une destination plus ou moins papale.

Les religieux et les religieuses pourront, si bon leur semble, vivre ensuite sur le sol italien en associations libres, n'ayant plus la personnalité civile et religieuse.

Les jésuites seront supprimés, en vertu de la loi piémontaise de 1848, dévénue loi italienne, sauf leur maison générale, qu'il faudra bien respecter; les jésuites des pays où la compagnie n'est pas supprimée, ayant le droit d'être représentés près le saint-siège.

L'opinion confirme les renseignements que nous précèdent et ajoute, entre autres détails, qu'il ne s'agit pas d'expulser ni même de supprimer ces corporations, mais simplement de leur enlever la personnalité civile; que leurs biens ne seront vraisemblablement pas confisqués, mais seulement convertis en rente publique; enfin, que le projet est encore à l'étude.

On s'était plaint que les affiches annonçant la vente du jardin de Choulans n'eussent été apposées qu'aux broteaux et dans d'autres quartiers très-éloignés du terrain à vendre. (Les affiches viennent enfin de paraître au quartier Saint-Léon.)

Elles portent la date du 1^{er} août. On se demande ce qu'elles ont fait depuis cette époque.

On ne comprend toujours pas, d'ailleurs, pourquoi la municipalité veut absolument vendre ce terrain, et cela juste au moment où le quartier Saint-Léon va probablement avoir un chemin de fer qui lui donnera plus d'animation et rendra plus utile encore que par le passé un lieu de promenade.

Y a-t-il de la part de la municipalité un singulier entêtement, non seulement à accomplir son dessein, coûte que coûte, mais encore, à

n'en pas vouloir donner les raisons, malgré les réclamations parties de tous côtés, même de celui de ses amis.

A l'occasion des attaques contre les militaires que nous sommes trop souvent obligés d'enregistrer, nous citerons l'ordre du jour émis par le commandant de la division de Bourdeaux :

Cet ordre du jour raconte une scène semblable à celles que nous voyons, et apprécie comme il convient la conduite d'un soldat dont l'attitude en cette circonstance fut d'une singulière et coupable faiblesse.

ORDRE DE LA DIVISION

Dans la soirée du 15 de ce mois, le brigadier Lamoille, du 17^e de dragons, accompagné du dragon de 1^{re} classe Natal, était de service à cheval, sur la rive droite de la Garonne, pour empêcher les militaires de se baigner isolément.

Ces deux cavaliers ont été insultés par une bande de coquins encouragés par des bateliers, lorsque, vers 7 heures et demie, ils rentraient paisiblement à leur quartier.

Le brigadier Lamoille, vieux soldat médaillé, ne pensa pas que les malfaiteurs auxquels il avait affaire passeraient des propos aux voies de fait, et il conjuguait au dragon Natal, ne pas s'arrêter et de le suivre sans répondre aux provocations. Au moment où le brigadier donnait cette preuve d'une modération peut-être exagérée, il fut on ne sait comment saisi à la bride, se cabra, glissa sur les pierres du remblai et se renversa sans que son cavalier eût pu se mettre en défense.

Dans sa chute, qui aurait été mortelle à maré haute, le brigadier Lamoille s'est brisé une jambe ! Le chef Natal, qui n'a rien fait pour défendre son dragon pris aux prises avec des misérables de la pire espèce, s'est déshonoré ! Cassé de la 1^{re} classe et privé, jusqu'à nouvel ordre, de porter, même pour le service, le sabre dont il n'a pas su se servir, ce mauvais soldat ne recevra pas de certificat de bonne conduite à l'époque de sa libération.

Le présent ordre sera lu aux troupes de toutes armes, à trois appels consécutifs.

Le général commandant provisoirement la 1^{re} division militaire.

Signé : A. DE GONDREBOUC.

Me Laurier vient de donner à Marseille une seconde édition du discours qu'il a tenu à Lyon à propos de l'affaire de Caluire. Les frères et amis sont furieux.

Il défendait M. Bouchet, rayé du tableau de l'Ordre des avocats de Marseille, qui en appelait de cette décision devant la cour d'Aix.

M. Laurier a bien soutenu son client, mais non pas ses amis, ceux qui avec Bouchet et Crémieux, ont fait la Commune de Marseille. Il les a arrangés si vigoureusement, les appelant tout uniment *travants*, qu'ils ont juré de ne le lui pardonner de la vie.

M. Giacometti, commissaire spécial de la gare de Péniche, vient d'être envoyé à Marseille en qualité de commissaire des ports et des chemins de fer.

Son successeur est M. Franquet, qui était commissaire spécial des Dombes; ses nouvelles fonctions à la gare de Péniche le placent à la tête d'un service politique des plus importants.

Nous recevons une copie du texte même de l'arrêt rendu le 23 juillet 1872, par la cour d'appel de Lyon (1^{re} chambre), dans l'affaire Valentin-Haas.

L'analyse que nous en avons donnée était parfaitement exacte; nous croyons dès-lors inutile de donner le jugement lui-même *in extenso*.

Nous parlions hier de MM. les maires de nos communes rurales, — un peu irrévérément peut-être. Par analogie, et un peu pour justification, nous empruntons à un journal d'un département voisin l'anecdote suivante :

L'adjoint au maire d'une des communes de notre département respectueusement ses confidences dans le sein du duc de Montpensier, et lui faisait un triste tableau de ses inquiétudes au 4 septembre.

« Ah ! monseigneur, c'était bien difficile, l'administration, à cette époque. On ne savait où se tourner, on ne savait à qui entendre, et la situation était bien... bien... em...bêtante, monseigneur ».

L'excuse de ce maire est peut-être qu'il est... Auvergnat.

Avant-hier, dans une réunion d'ouvriers passementiers, une importante maison de Lyon, la maison M..., fabricant de passementerie, a été mise en interdit.

Cette réunion était présidée, nous assure-t-on, par M. Marmonier, conseiller municipal et ouvrier passementier.

La police vient d'un coup de filet, de faire une prise remarquable.

Elle a mis cette nuit la main sur les auteurs du vol de cinq mille francs, commis il y a trois jours, rue Romarin, au préjudice de la propriétaire d'une hutte de la place des Terreaux.

Ce sont les nommés Croze, Jambon, Chamois et Brachet.

Mercredi 21 août à 8 heures du soir, à eu lieu au palais Saint-Pierre une nouvelle réunion pour la constitution d'une société de secours mutuels des mobiles du Rhône.

Cette réunion avait pour but d'approuver les statuts de la société, préparés par la commission nommée en assemblée le 31 juillet.

Les statuts ayant été discutés et, après quelques modifications, approuvés, la commission provisoire a donné sa démission et le bureau définitif a été constitué ainsi qu'il suit :

MM. D'Alteville, président; Bonamour, vice-président; Lafrance et Perron, trésoriers; Mounier et Pompein, secrétaires.

La société d'artistes qui a donné cet été une série de représentations à l'Alcazar, donnera encore un spectacle demain 25 août, avec le concours de M. et Mme Monbazon, qui ont, à cette intention, retardé leur départ.

On jouera *Lazare le Père*. M. Monbazon aura le rôle de Lazare, Mme Monbazon celui de Nativia. M. Montel celui de Judas. Cette représentation sera forcément la dernière. Les prix restent 1 franc et 50 centimes.

La persistance avec laquelle plusieurs de nos confrères et une fraction du public accueillent et répètent la nouvelle de l'engagement de M. Luigini à Londres, nous oblige (dans l'intérêt même de l'habile chef d'orchestre) à en dire un mot.

Jamais aucune proposition d'engagement n'a été faite à M. Luigini pour Londres pas plus pour Naples; partant, il n'a rien eu à refuser ni à accepter, et le bruit qui court est un pur *canard*.

Cependant il est sur le point de nous quitter. Pour aller où?... C'est encore un mystère que nous découvrirons bientôt, et alors seulement que la signature sera échangée entre les intéressés.

Pour le moment, rien de fait, et libre carrière est donnée aux directeurs qui désiraient traiter avec M. Luigini.

Isère. — Les viticulteurs du département de l'Isère qui voudront concourir aux primes offertes par la société des agriculteurs de France et par la société régionale de viticulture de Lyon, devront adresser leurs demandes, pour l'arrondissement de St-Marcellin : à M. Camille Vincendou, propriétaire à Chévenet, près St-Marcellin; — pour l'arrondissement de Grenoble : à M. le marquis de Monteynard, au château de Tancin, par Gondolieu; ou à M. Paganon, président de la société d'agriculture, à Grenoble; — pour l'arrondissement de la Tour-du-Pin : à M. Genin, président du comice agricole de Pourgoir; — pour l'arrondissement de la Tour-du-Pin : à M. Bresson, président du comice agricole de Péniche; ou à M. Maurice Hours, propriétaire à Anjou, par Bougey-Chambault, délégué de la commission viticole et sériceole.

MM. les concurrents sont instamment priés de se faire inscrire au plus tard le 27 août, aucune demande ne pouvant être accueillie passée cette date.

On rappelle aux viticulteurs que les prix à décerner dans l'Isère consistent en médailles d'or et d'argent, et que les lauréats des médailles d'or dans les cinq départements du Rhône, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire concourront pour l'objet d'art.

COTE-D'OR. — On annonce la mort de M. Godard, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée constituante de 1848, décédé à Chailly, à l'âge de soixante-dix ans.

On écrit de Tarascon, 9 août, à l'*Intérêt public* de Marseille :

Monsieur le rédacteur, Voici ce qu'on lit dans la gare de Tarascon : « D'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Lyon, siégeant à la quatrième chambre et jugeant correctionnellement le 14 mai 1872, enregistré, expédié en forme exécutoire, l'arrêt :

Entre : La Compagnie et M. Maynaud, commissionnaire, etc. »

Il serait trop long de répéter toute l'affiche, je vais donc me borner à raconter succinctement le fait.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée accorde à tous les voyageurs 30 kilogrammes de bagage, droit dont on use d'une manière facultative; cependant, M. Maynaud est poursuivi et condamné. Pourquoi cela ?

C'est bien simple : M. Maynaud rencontre un ami à la gare qui se rend au même endroit que lui; celui-ci n'a pas de bagage; M. Maynaud qui est chargé, lui, de 60 kilogrammes, prie son ami de lui prêter son billet pour que, à eux deux, ils puissent faire le poids réglementaire; cela était si simple que l'autre ne refusa point d'y consentir, et le bagage ayant été porté à 30 kilogrammes, il était tout naturel qu

testins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PARIOT, marchand.
Cure N° 62,845.
Ercinville (Seine-Inférieure), 27 novembre.
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière de Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.,
BOILET, curé.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 3/4 kil., 6 fr.; 1 kil., 8 fr. — Les biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chaire; elle est très-bonne pour aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 8 fr. — La tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon. Dorvault, pharmacie centrale. Perisoud, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon. Naporé frères, place 2e Lyon. Verpilloux-Millou, rue de Lyon, 48. Cherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Redet, Perrat, Poussin, Duran, Gampet, Turrel, épicerie, 16, rue Neuve. Girin, Verran, Chamaurat, Fayolle frères, Armandy, Gambardini et Sabouraud, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chamaus, 44; Burband, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Le Vin de Bernard se place au premier rang des préparations toniques et ferrugineuses. Les médecins français et étrangers le prescrivent avec le plus grand succès. Ordonné contre les pâles couleurs, sang faible, époques difficiles, digestions pénibles, épuisement, amaigrissement, névroses, etc. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

Institut Matrimonial de France
FONDÉ PAR M^{me} DE SAINT-JUST
Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social. — Dots de 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.
Rue de Maubeuge, 32, Paris.

Le but moral de l'Institut Matrimonial que je viens de fonder me permet d'offrir aux familles dans la grave question du mariage mon concours maternel et dévoué et de me placer à la tête d'une profession que je considère comme éminemment utile et toute sociale. Cette profession que le préjugé a frappée jusqu'ici de réprobation n'a pas été comprise comme elle le mérite, ni exercée comme elle devait l'être au grand jour.

En me faisant l'intermédiaire, le trait-d'union entre les familles honnêtes, je crois remplir une véritable mission, un devoir imposé par les circonstances présentes, aujourd'hui que notre société ébranlée dans sa base a besoin de se reconstituer et de trouver des cœurs dévoués et courageux pour aider au mouvement de régénération sociale qui s'accomplit.

La noblesse et la haute bourgeoisie tendent de plus en plus à se rapprocher par des mariages, les uns apportent un nom glorieusement acquis, les autres une fortune acquise honorablement par l'intelligence et le travail. De ces alliances il doit sortir une race nouvelle forte et saine, où les vertus domestiques s'unissent aux chevaleresques, le travail à l'honneur, l'intelligence à la richesse, seront pour notre société autant d'éléments régénérateurs.

C'est dans ce but, cette espérance que j'ai fondé mon Institut matrimonial, création aussi utile que pratique et méritant à tous les titres la confiance des mères de familles que je suis appelée à représenter dans leurs intérêts les plus chers.

Comprendre l'importance de ma mission et la responsabilité d'un tel mandat j'apporterai dans son exécution la foi la plus profonde et le dévouement le plus complet.

Ancienne élève du Sacré-Cœur, mon éducation, mes principes, mes sentiments religieux sont les garanties que je puis offrir aux familles et c'est sous le patronage et la protection du clergé que je place mon œuvre.

Mon but est saint et grand, puissent les cœurs honnêtes le comprendre et marcher avec moi en prenant pour devise :

France — Religion — Famille.
L. DE SAINT-JUST.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 24 Août 1872

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ÉTRANGER	TOTAL	Poids
33	Organsins	32	2	34	3114
37	Trames	36	1	37	2367
36	Grèges	35	1	36	2446
7	Diverses	6	1	7	15
3	Bobines	2	1	3	15
1	Laines	1	0	1	15

121	53	2	9	6	4	5	26	6	7927
-----	----	---	---	---	---	---	----	---	------

1	Organsins	1	0	1	16
37	Trames	36	1	37	173
36	Grèges	35	1	36	1702
7	Diverses	6	1	7	15

121	53	2	9	6	4	5	26	6	1891
-----	----	---	---	---	---	---	----	---	------

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois	2107
Dernier numéro des laines	631
Dernier numéro des ballots pesés	631

SAINT-ÉTIENNE, 23 août 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ÉTRANGER	TOTAL	Poids
24	Organsins	23	1	24	1664 38
13	Trames	12	1	13	1132 35
6	Grèges	5	1	6	284 93
3	Diverses	2	1	3	15
1	Bobines	0	1	1	15

43	41	2	10	19	3081 46
----	----	---	----	----	---------

2	Organsins	1	0	1	91 14
37	Trames	36	1	37	66 97
36	Grèges	35	1	36	318 51
7	Diverses	6	1	7	15

12	1	1	1	1	476 62
----	---	---	---	---	--------

26	Décreusages	3	Grèges	3
25	Ouvrées	5	Moulinées	5

6	Organsins	5	1	6	618
10	Trames	9	1	10	33
1	Grèges	0	1	1	710
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

17	Total	1370	33	1403
----	-------	------	----	------

Opérations de décreusage	12
Dernier numéro placé	334
Total du 1er au 23	30434

1	Organsins	0	1	1	45 62
3	Trames	2	1	3	311 51
5	Grèges	4	1	5	196 41

9	Total	553	54	607
---	-------	-----	----	-----

0	Organsins	0	1	1	191 26
10	Trames	9	1	10	446 09
1	Grèges	0	1	1	15

10	Total	446	09	455 09
----	-------	-----	----	--------

7	Organsins	6	1	7	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

12	Total	749	15	764
----	-------	-----	----	-----

1	Organsins	0	1	1	362
3	Trames	2	1	3	444
3	Grèges	2	1	3	243
1	Diverses	0	1	1	15
1	Bobines	0	1	1	15

Opérations de décreusage..... 49
Dernier numéro placé..... 3200
Total du 1er au 19..... 3200

DÉPÊCHES DU SOIR

24 Août. — 3 heures du soir.

Paris, 24 août, 10 h. 25.
Les avis des conseils généraux ne signalent aucun incident; aucune proposition illégale n'a été présentée jusqu'à présent.

Il est inexact que M. Thiers s'occupe actuellement d'un projet de renouvellement partiel de l'Assemblée et de la constitution d'une chambre haute. Il est également inexact que M. Thiers ait informé M. Bathelemy Saint-Hilaire qu'il arriverait lundi soir à Paris.

On espère que, dans les conseils, les républicains modérés persuaderont aux radicaux de renoncer aux manifestations projetées pour le 4 septembre.

Paris, 24 août.
L'amiral Gueydon vient passer son congé en France. Il ira à Trouville.

Les assertions des journaux (1) qui prétendent que M. de Bismarck chercherait à l'entrevue de Berlin à faire imposer à la France un maximum pour ses armées permanentes sont complètement inexactes.

Le Journal officiel publie la nomination de M. Causse aux fonctions d'adjoint au maire de Lyon.

Havre, 24 août.
Un grand concert a été donné par la musique de la garde républicaine dans la salle du théâtre, au profit des orphelins d'Alsace-Lorraine. Le succès a été immense.

Le public a couvert les musiciens de fleurs; une quête faite par de jeunes Alsaciennes vêtues de blanc avec les couleurs nationales recouvertes d'un crêpe, a produit une somme considérable.

Il y a eu ensuite un concert populaire jusqu'à minuit au milieu d'un grand enthousiasme.

La tranquillité continue à Belfast; les dégâts causés par les désordres des derniers jours sont évalués à un million de francs.

Bayonne, 24 août.
Les élections d'Espagne donneront une grande majorité au gouvernement. Il y aura une centaine de républicains, mais les sagastistes, les alphonististes et les unionistes seront peu nombreux. Les carlistes s'abstiendront.

Les autorités espagnoles ont signalé au gouvernement français la présence dans les départements-frontières de nombreux carlistes préparant un mouvement qui éclaterait le 26 août. Les autorités espagnoles demandent qu'il soit pris des mesures contre eux.

(1) Un des journaux qui a reproduit l'assertion que cette dépêche a pour but de démentir est l'«Avenir national».

Voici en quels termes cette feuille a publié la nouvelle dont il s'agit :

Il circule en ce moment dans notre monde diplomatique des nouvelles d'une gravité extrême. M. de Bismarck, s'aidant au parti militaire et du succès de notre emprunt étra et qui convoite Belfort, demanderait aux empereurs de Russie et d'Autriche de prendre, dans l'intérêt de la paix européenne, des précautions contre la France qu'il représente comme prête à la trahir.

Il s'agit de nous imposer un chiffre maximum pour nos armées permanentes et de le faire Belfort aux mains de la Prusse comme un gage de nature à empêcher en France toute velléité de revanche.

Toujours est-il qu'il se confirme que la Prusse fortifiée formidablement Belfort où elle vient de garnir de pièces de gros calibre les forts de Bellevue, des Barres et des Deux-Perches, récemment construits par elle.

Le Journal de Genève annonce que le Conseil fédéral a transmis au gouvernement de Genève une protestation de Mgr Agnozzi, chargé d'affaires du saint-siège, contre la loi genevoise du 8 février, concernant les corporations religieuses, et l'arrêté législatif du 20 juin qui traite de l'exécution de cette loi.

Cette protestation est conçue en termes très-modérés.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES

Du JOURNAL DE LYON

Belfort, 22 août.
Plusieurs officiers allemands de l'état-major du général de Moltke ont traversé Belfort le 21. Ils se rendent à Besançon et à Lyon.
Le général de Moltke visite les vallées des Vosges. Il s'est arrêté longtemps dans la vallée de Thann.

Francfort, 23, 4 h. 12.
Paris court..... 92.37
Rente 3 0/0..... 84.50
Londres..... 118.31
Vienne..... 1882.
Rente autr..... 1885.
Autrich..... 1887.
Obl. autr..... 58.60
de n..... 57
Lombards..... 236.50
Obl. 1.5 0/0..... 51.72
de 3 0/0..... 51.72
Napoliens..... 51.62

Paris, 24 août.
Or..... 113 3/4
Ch. s. Londres..... 109

Paris..... 79.08
Londres..... 20.93 25.56
Autrichiens..... 208.75
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerranéens..... 100.75
Pérou..... 100.75

Paris..... 56 1/2
Londres..... 12 07 1/2
Rente 3 0/0..... 84
Espag..... 20.93 25.56
Victor-Emm..... 98
Méditerran

